



# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUVIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 2 Décembre.

### DISCUSSION DE L'ADRESSE.

Pendant plusieurs jours, la diplomatie européenne a été traduite à la barre de notre chambre des députés. La conduite de nos ennemis dans les négociations qui ont précédé la conclusion du traité du 15 juillet, et la politique suivie depuis dix ans par le système immuable, ont été dévoilées.

Les enseignements solennels qu'ont produits les premières séances, ne doivent point être perdus pour le pays. Aucun mystère ne couvre plus maintenant, ni l'inimitié des gouvernements européens contre la France, ni la politique secrète qui nous a humiliés devant eux et qui nous sacrifie encore à leur intimidation.

C'est un des plus rudes champions de l'ordre de choses qui est venu révéler la vérité. A la même tribune où si souvent il avait soutenu le gouvernement contre les attaques de l'opposition, il a fait amende honorable et justifié les attaques de l'opposition contre le gouvernement. Combien devons-nous d'obligation à la cour, d'avoir porté si loin ses faiblesses devant l'étranger et son ingratitude envers M. Thiers, qu'elle ait poussé cet homme d'état jusque dans nos rangs !

Céder sans cesse aux ennemis de la France, telle est à l'extérieur la politique immuable des sommités du juste-milieu. Ce n'est pas seulement nous qui le disons ; c'est M. Thiers qui le prouve.

Voici comment cet orateur a établi le bilan de notre gouvernement.

La politique extérieure, dirigée par la même main depuis 1830, a toujours été mauvaise, soit dans la question polonaise, soit dans la question belge, soit dans la question italienne, soit dans la question espagnole.

Cette politique, au lieu de profiter de la question d'Orient pour se relever, s'est montrée dans cette question plus inhabile et plus déplorable encore.

La peur de la guerre l'a empêchée de s'allier avec l'Angleterre contre la Russie pour protéger Constantinople.

Elle a alors formé ce concert commun des quatre puissances, réunies aujourd'hui contre nous en une nouvelle Sainte-Alliance par la convention de Londres, parce qu'elle n'a pas su prévoir que l'Angleterre, une fois qu'elle ne redouterait plus la Russie, rallierait à elle toutes les autres puissances contre la France, si la France ne subissait pas ses exigences.

L'Angleterre nous a indignement trompés, alors même que nous arrangions à son avantage ses affaires avec le roi de Naples.

L'Europe a signé le traité du 15 juillet, sans nous en prévenir, parce qu'elle était assurée de la longanimité de notre gouvernement.

Elle était persuadée que nous ne nous opposerions pas à son exécution et que les armements du dernier cabinet n'avaient rien de sérieux, parce que ce cabinet tomberait devant une volonté plus forte que lui, le jour où il voudrait agir.

La politique française après, avoir marché à l'aventure dans la question d'Orient, après avoir demandé pour Mohammed-Aly l'Egypte et la Syrie héréditaires, après avoir pris le vice-roi sous sa protection, après l'avoir associé à son système, l'a abandonné à l'exécution des alliés.

Elle l'a abandonné parce qu'elle a peur de la guerre.

En agissant ainsi, sous prétexte que les factions empêchent la France de faire la guerre, le cabinet actuel a donné à l'Europe le secret de sa faiblesse ; il a montré aux alliés la France intimidée devant eux ; il a détruit pour longtemps notre influence dans la Méditerranée et dans le monde.

Voi à pour la politique extérieure. A l'intérieur, le système immuable a exercé aussi tristement sa funeste influence.

Si nous en croyons encore M. Thiers, le cabinet du premier-mars, voulait relever la France de l'opinion humiliante que l'Europe avait conçue de sa longanimité. Quand il a vu qu'on exécutait le traité avec une audace qui était un défi, il a voulu mettre le pays en état de résister à la coalition, convoquer les chambres, et prendre des mesures énergiques. Mais la cour, dont la ténacité pèse sur tout, la cour s'y est opposée ; la cour a imposé la note du 8 octobre, empêché les armements, et forcé de rappeler notre flotte à Toulon ; la cour n'a pas voulu accepter dans le discours du trône, un simple protestation ; c'est alors que le ministère du premier-mars, a donné sa démission ; car telle est la seule ressource d'un cabinet constitutionnel.

Un nouveau ministère a été formé. C'est la cour qui en est l'âme, c'est M. Guizot qui en est le bras.

Eh ! bien, M. Thiers, preuves en mains, a écrasé M. Guizot et le cabinet du 29 octobre.

L'ancien président du 1er mars a montré l'homme de Gand venant se faire l'éditeur responsable de la paix certaine, après avoir trahi ses devoirs d'ambassadeur comme il avait trahi sa patrie en 1815 ; il l'a montré, lui qui avait été en butte à l'incrédulité de l'étranger quand il parlait au nom de la France dont il était le représentant officiel, il l'a montré par sa correspondance accusant froidement la confiance de nos ennemis dans la faiblesse de la France. Et c'est cet homme qui aujourd'hui se porte garant des intentions des alliés envers nous. Vous parlez comme nos ennemis, lui a dit M. Thiers, et cependant voilà le ministre auquel sont confiés l'honneur et les intérêts de la France !

Que les hommes impartiaux réfléchissent sur les hommes et sur les choses. Qu'ils se demandent jusqu'où peut nous conduire la politique égoïste, peureuse, inébranlable, dont M. Thiers a fait ressortir le mystérieux mobile. Qu'ils se demandent tout ce que peut oser M. Guizot, M. Guizot flétri comme un traître et un apostat à la face de toute la France et qui a le cynisme de se glorifier de sa trahison et de ses apostasies, comme un grand citoyen se glorifierait de sa vertu.

Jamais, suivant l'énergique expression du Constitutionnel le gouvernement n'est descendu si bas !

Cependant que faire, avec les lois existantes ? La chambre avait porté M. Thiers et ses collègues au pouvoir ; la cour a renversé le cabinet issu de la victoire parlementaire. Que la chambre renverse M. Guizot et consorts, la cour renversera encore les successeurs de M. Guizot. Que peut faire un cabinet constitutionnel ? Donner sa démission, a dit M. Thiers.

Que les partisans idolâtres de l'ordre de choses viennent donc nous dire comment il est possible actuellement de défendre l'honneur et les intérêts de la France ?

### BULLETIN POLITIQUE.

La fin de la séance de vendredi dernier a été occupée par M. Villemain.

Après l'impression profonde qu'avait produite le discours de M. Thiers, M. Guizot n'a pas osé prendre la parole. Il était accablé par son adversaire. Son collègue, plus audacieux, s'est chargé de répondre ; mais qu'il eût mieux fait de se taire ! Il n'a réussi qu'à démontrer à l'aide de récriminations l'impuissance d'un rhéteur luttant, en vain contre les faits énumérés avec clarté et précision par l'homme d'état ; M. Villemain a fait ressortir ainsi avec plus d'éclat le triomphe de M. Thiers.

Le lendemain M. Guizot a pris la parole. Il s'est efforcé de réparer l'échec de M. Villemain. En voulant se justifier des accusations de M. Thiers contre le rôle si triste qu'il avait joué comme ambassadeur, M. Guizot a donné encore raison à nos ennemis.

Lui qui sait bien, lui qui écrivait que l'Angleterre réglerait le sort de l'Orient, sans s'inquiéter de la France, il a cru relever sa politique, en citant une dépêche récente de lord Palmerston à l'amiral Stopford, ayant pour but de faire cesser les hostilités et promettant de demander la révocation de l'acte de déchéance prononcé contre le vice-roi, si Mohammed-Aly se soumet ; et il a prétendu que cette concession humiliante, qui n'est pas encore faite, serait accordée par considération pour la France. Promettre vaguement de laisser au pacha d'Egypte, s'il se soumet, moins que ne lui attribuait le traité du 15 juillet, c'est là une étrange concession en effet qui montre la considération des alliés pour la France !

M. Guizot a reproduit son système de paix à tout prix en le basant sur les faits déjà accomplis et sur la note du 8 octobre qui, comme il l'interprète, abandonnait complètement la Syrie, mais qui, selon M. Thiers, n'abandonnait que la fixation des limites territoriales de cette contrée aux chances de la guerre.

M. Odilon-Barrot a répliqué vivement à M. Guizot. Il s'est attaché à expliquer l'appui que la gauche avait prêté au dernier cabinet et à prouver que la situation actuelle de la France vis-à-vis de l'Europe lui prescrivait de grands armements. Ensuite il a attaqué rudement M. Guizot auquel il a reproché d'avoir renié ses principes après s'être servi de l'opposition comme d'un marche-pied, et d'avoir, dans les circonstances actuelles, pour suivre une politique contraire à celle qu'il soutenait, accepté une place qu'il devrait occuper moins que tout autre, lui qui n'avait pas senti l'humiliation faite à son pays, lui qui s'inquiétait plus de l'intérieur que de l'extérieur, quand on avait l'audace de lui dire que la France, après avoir fait beaucoup de bruit, souffrirait tout.

M. Guizot est de nouveau monté à la tribune pour se vanter encore de sa trahison de 1815, que M. Odilon-Barrot avait flétri. Cet homme ne comprendra-t-il donc

pas qu'il est des justifications aussi détestables que les actes qu'on voudrait vainement justifier ?

M. Dufaure a répondu à la fois et à M. Odilon-Barrot et à M. Thiers. Il a voulu à toute force rehausser la politique du 12 mai en même temps que celle du 29 octobre et dans ce but il a surtout vivement harcelé le premier-mars. Il a demandé compte à M. Thiers de ce qu'il n'avait pas fait pour donner à la France l'attitude que selon l'ex-président du conseil, elle devait prendre dans les événements d'Orient.

M. Thiers a répliqué en quelques mots. Il a défié le 29 octobre de se conformer à la note du 8 octobre, même en restreignant l'ultimatum à la déchéance du vice-roi, comme pacha d'Egypte, et il s'est écrié que la résistance que le précédent cabinet avait éprouvée deux fois, l'avait empêché de prendre les mesures nécessaires. Un ministère constitutionnel, arrêté dans son action, ne peut rien, que donner sa démission ! Paroles graves et solennelles que le pays ne doit pas oublier !

Nous ne pardonnerons jamais à M. Thiers la part qu'il a pu prendre aux actes du juste-milieu, mais nous lui saurons toujours gré des vérités qu'il vient d'exprimer à la tribune.

La séance de lundi n'a pas fait marcher la question : c'a été une sorte de halte, comme si la chambre fatiguée avait voulu prendre un peu de repos. Quelques discours intéressants ont été prononcés ; mais après les luttes vives et passionnées de la semaine dernière, la chambre ne pouvait prêter une grande attention à des discours qui ne se recommandaient à elle que par un travail consciencieux et des vues honnêtes. Pour piquer la curiosité de MM. du Palais-Bourbon, il faut aujourd'hui jeter dans leurs débats des personnalités irritantes ; il faut servir au palais de ces gens blasés des mets fortement épicés. Le succès est à ce prix.

La chambre nous a donné une autre preuve de son intelligence : elle avait entendu avec une sorte d'impatience MM. de Tocqueville et Ducos qui l'avaient entretenu de graves intérêts ; elle n'avait en quelque sorte prêté qu'une attention de complaisance à MM. de Carné et Jouffroy, qui avaient bien le droit d'attendre un peu plus de bienveillance de leurs amis de la majorité ; mais quand M. Bugeaud est venu apporter à la tribune les plus grotesques rapsodies dont elle eût encore retenti ; quand il a parlé des affaires d'Orient du même ton qu'un caporal pourrait parler d'une farce de corps de garde, la chambre a été tout oreilles ; elle s'est recueillie et elle n'a pas perdu une seule des paroles du ridicule orateur.

Presque tous les journaux s'égayent aujourd'hui de la plaisante improvisation de M. Bugeaud.

Dimanche dernier, les Polonais résidant à Nevers, ont célébré le dixième anniversaire de leur dernière évolution.

Après avoir entendu dans la cathédrale une messe en l'honneur de la vierge, reine et protectrice de la Pologne, ils se sont réunis dans un modeste banquet.

L'un d'eux a prononcé un discours, dans lequel il a cherché à éveiller l'espoir que leur patrie se relèverait, et il leur a recommandé la plus vive union entre eux.

Ensuite on a porté divers toasts parmi lesquels on a remarqué ceux-ci :

A la résurrection de la Pologne entière, libre et indépendante ;

A la fraternité, à la liberté et à l'union de tous les peuples ;

A la reconnaissance envers tous les amis de la cause polonaise.

Puis on a lu une ode guerrière dans laquelle sont rappelés tous les fastes glorieux de la Pologne, et on a terminé la soirée en chantant tous les airs nationaux de la dernière révolution.

Le cabinet du 29 octobre, à ce qu'il paraît, s'imagine que les plaidoyers prononcés à la chambre des députés par les membres de ce ministère et ses partisans, en faveur de la paix partout, toujours, seront accueillis par le pays plus favorablement que les attaques vigoureuses de M. Thiers.

Il a fait répandre dans tous les cafés de Nevers, ainsi qu'à Paris et sans doute sur tous les points de la France, les numéros du *Moniteur* qui contiennent le compte rendu des séances de la chambre des députés depuis la discussion de l'adresse.

C'est un moyen de propagande ministérielle dont nous payons les frais. Mais nous espérons, du moins, que nous en serons dédommagés par le résultat contraire à celui qu'on s'est flatté d'obtenir.

M. le président Decolons de Vauzelle vient de donner sa démission. Son âge et quelques infirmités lui conseillaient le repos ; il attendait, pour demander sa retraite, que sa quarante-cième année de service fût accomplie ; quelques jours encore et il atteignait le terme qu'il avait assigné lui-même à sa longue carrière judiciaire. Mais cette satisfaction lui a été outrageusement ravie. De ténébreuses dénunciations exagérant mensongèrement ses infirmités l'ont, à ce qu'il paraît, signalé comme atteint d'une caducité morale et physique qui ne lui permettait plus d'exercer ses fonctions ; et, quoique ses absences eussent été cette année beaucoup plus rares que les années précédentes, quoiqu'il eût conservé à l'audience cette dignité qui commandait si bien le respect et cette attention si calme et si encourageante qu'on lui connaît toujours, une injonction ministérielle lui a été soudainement adressée, dès le mois d'octobre dernier, de donner sa démission sous huit jours, à peine d'être traduit devant la cour royale et soumis à l'information qu'autorise la loi du 16 juin 1824, contre les magistrats atteints d'infirmités graves et permanentes.

La brutalité de cette injonction a causé une affliction vive et profonde de l'honorable président que n'ont pu protéger, ni le respect dû à son âge, ni son caractère, ni son demi-siècle rempli par d'assidus services. Un premier mouvement l'a porté à résister à la mesure provoquée contre lui, à braver la menace d'une information qui n'établirait que des infirmités accidentelles, et à réclamer le bénéfice de son inamovibilité. Mais en réfléchissant à la dignité de la magistrature outragée par cette lutte violente, il a mieux aimé céder que de se laisser enlever de son siège et traduire à la barre de la cour ; sa démission a été envoyée.

A cette nouvelle, le tribunal s'est réuni en corps, dimanche dernier, et s'est empressé de porter au magistrat offensé l'expression de sa sympathie respectueuse et de ses regrets.

Le lendemain, tous les membres du barreau, avoués et avocats, qui ne sauraient oublier son inaltérable et paternelle bienveillance, se sont associés à cette manifestation par une visite à laquelle se sont spontanément réunis messieurs les notaires.

L'empressement a été unanime ; il n'y avait qu'une voix, dans la magistrature et dans le barreau, pour déplorer la facilité avec laquelle des rapports non vérifiés, intéressés peut-être, l'ont emporté sur les égards dus au vénérable chef de notre magistrature locale.

L'honorable vice-président du tribunal est appelé, par l'ordre hiérarchique, par sa position et par ses services, au fauteuil de la présidence. Mais que peuvent souvent les titres les mieux acquis contre les combinaisons de l'intrigue et de la faveur ? Nous espérons cependant que cette fois il n'en sera pas ainsi.

L'autorité, et c'est un grand malheur, perd chaque jour parmi nous son prestige. N'est-ce pas l'affaiblir encore que de dépouiller de leur considération les personnes qui l'exercent ? et ce tort n'est-il pas celui du pouvoir, qui voulant avant tout que les fonctionnaires soient les mobiles instruments de sa politique variable, les élève ou les abaisse, sans égard aux droits acquis, selon que leur dévouement peut ou non servir ses intérêts ?

Un meurtre a été commis, dans la nuit de dimanche à lundi, entre Moiry et Saint-Pierre, à la suite d'une rixe violente survenue, au sortir d'un cabaret, entre deux scieurs de long échauffés par le vin. L'un d'eux a frappé l'autre au cœur d'un coup de couteau et l'a tué.

Nous manquons de détails sur ce crime.

Une note nous avait été remise concernant l'enquête ordonnée sur la conduite du maire de Cizely.

Après la publication de cette note, informés de son inexactitude, nous avons promis de prendre des renseignements positifs et de faire connaître la vérité dans cette affaire.

Diverses circonstances ont retardé l'accomplissement de cette promesse. Aujourd'hui nous sommes en mesure de donner des explications dont notre impartialité nous fait un devoir.

Cinq griefs faisaient l'objet de cette information administrative contre le maire.

- 1° N'avoir pas convoqué le conseil municipal pour délibérer ;
  - 2° N'avoir point fait nommer de répartiteurs ;
  - 3° Avoir donné quittance des prestations en nature, sans qu'elles eussent été fournies ;
  - 4° Avoir procédé à une adjudication de travaux sans publicité, ni concurrence ;
  - 5° N'avoir point donné aux listes des électeurs municipaux la publicité prescrite par la loi, et n'y avoir pas compris les plus imposés non domiciliés dans la commune.
- Sur ces différents faits il a été établi par l'enquête ;
- 1° Que le maire ne convoquait point son conseil municipal, même pour les sessions obligatoires ;
  - Mais il n'a pas été prouvé que les délibérations eussent été prises sans le concours du conseil.
  - 2° Que depuis 1837, il n'a point été nommé de répartiteurs ; mais que les opérations de répartition avaient été faites par le contrôleur assisté de citoyens notables ;
  - 3° Que les prestations en nature avaient été faites en 1837 et 1838 ; qu'il n'y avait point eu de rôle en 1839, et qu'il en avait été fait un, *d'office*, par l'administration pour 1840 ;
  - 4° Qu'à la vérité, une adjudication de travaux avait été faite sans publicité ni concurrence ; mais que, sur l'exposé fait par le maire des circonstances qui rendaient utile cette dérogation aux règles, la Préfecture avait tout autorisé et approuvé ;
  - 5° Enfin, que les listes électorales avaient été publiées, mais non affichées ; que des citoyens ayant droit d'y figurer en avaient été exclus, mais par suite d'une erreur du per-

cepteur, qui pensait que pour être électeur dans une commune, il fallait y avoir son domicile.

Ajoutons que l'administration supérieure, en reconnaissant aux faits moins de gravité qu'ils n'en avaient dans l'esprit des habitants qui ont provoqué l'enquête, a été loin d'approuver la conduite du maire, et que, tout en le confirmant dans ses fonctions qu'aucun autre membre du conseil ne pourrait remplir, elle a exprimé du blâme sur la négligence de ce fonctionnaire dans l'accomplissement de ses obligations, sauf ce qui concerne les registres de l'état civil dont la tenue est d'une régularité parfaite.

L'ordonnance ci-après, relative aux bourses départementales dans le collège de Nevers, a été promulguée à Paris, le 24 septembre.

Art. 1<sup>er</sup>. Dans le cas où, soit un, soit plusieurs cantons, n'offriront pas de candidats aptes à accepter les demi-bourses départementales, dont les ordonnances des 21 janvier 1837 et 6 août 1839 ont autorisé la création dans le collège communal de Nevers, ces demi-bourses pourront être accordées pour des places à l'école primaire supérieure qui est établie au collège.

2. Pour la nomination aux demi-bourses de l'école primaire supérieure, les jurys cantonnaux procéderont de la même manière que pour les bourses du collège communal, après avoir préalablement constaté le défaut de candidats pour celles-ci.

3. Les candidats aux bourses de l'école primaire supérieure devront être âgés de dix ans au moins et de quinze ans au plus ; ils devront savoir lire et écrire, connaître les éléments de la grammaire française jusqu'à la syntaxe, les éléments de l'orthographe et de l'analyse grammaticale, posséder l'arithmétique jusqu'aux fractions exclusivement, et avoir quelques notions de géographie et d'histoire de France.

4. Dès que les élèves boursiers à l'école primaire supérieure auront terminé leurs études, les bourses qu'ils occupaient feront retour au profit du collège, et il y sera pourvu aux termes de l'ordonnance du 6 août 1837.

5. Les dispositions des ordonnances du 31 janvier 1837 et 6 août 1839, sauf celles qui sont relatives à l'âge et à l'instruction, sont applicables aux candidats aux bourses de l'école primaire supérieure de la ville de Nevers.

6. Les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 6 août 1839 sont rapportées en ce qu'elles ont de contraire à celles de la présente ordonnance.

### Cours d'assises de la Nièvre.

PRÉSIDENCE DE M. RAPIN.

*Fin de l'audience du 27 novembre.*

Le sieur Michel Rigault, ancien maire de la commune de Saint-Pierre du Mont, avait fabriqué deux faux billets de la somme de 2275 francs chacun, et après avoir cherché vainement à les écouler, il avait fini par les laisser en nantissement : l'un pour une somme de 100 fr., et l'autre pour une somme de 10 francs qui lui furent prêtés. Une perquisition faite à son domicile, avait amené la découverte de différents modèles de ces deux billets, et Rigault s'en était reconnu l'auteur. Traduit devant la Cour d'Assises pour crime de faux en écriture privée et pour émission de faux billets, il a été condamné à dix-huit mois de prison.

*Audience du 28.*

Etienne Petit, labourneur, âgé de 33 ans, demeurant à la Villaine, commune de Pougues, était prévenu d'avoir le 24 août dernier, dans la matinée, mis le feu à son four, qu'il avait fait assurer quelque temps avant.

On avait découvert sur la couverture du four incendié des restes de quenilles brûlées et des charbons récemment éteints qui n'avaient pas été produits par l'incendie et paraissaient provenir d'un foyer. On supposait qu'ils y avaient été déposés par la malveillance.

Etienne Petit était obéré, deux saisies mobilières devaient être faites à son domicile le jour même de l'incendie. Outre quelques propos qu'on lui attribuait, l'accusation lui imputait, sur le témoignage de sa servante, d'avoir cherché avec mystère dans la matinée du 24 août, des quenilles dans une commode, et de s'être rendu du côté du bâtiment brûlé. D'un autre côté, la conduite d'Etienne Petit, après l'incendie, paraissait équivoque, sa physionomie semblait troublée à tel point qu'une personne avec laquelle il se trouvait le supposait coupable d'un mauvais coup, et on lui reprochait d'avoir accueilli avec une certaine indifférence la nouvelle de l'incendie de son four.

Tous les faits qui motivaient la prévention ont été expliqués et vivement combattus par M<sup>e</sup> Girerd, défenseur d'Etienne Petit.

L'accusé a été acquitté.

### TRAVAUX LÉGISLATIFS.

#### Chambre des Députés.

*Fin de la séance du 27 novembre.*

M. VILLEMMAIN monte à la tribune. Messieurs, dit-il, j'ai un premier sentiment à satisfaire, une première attaque à repousser. J'ai besoin d'abord de protester contre cette parole hautaine et humiliante, qui semblerait supposer que nous sommes venus ici pour faire une besogne devant laquelle d'autres avaient reculé. Oui, sans doute, nous sommes placés sous le coup d'un événement accompli ; mais cette situation, lui-même l'avait prophétisée, quand il n'avait pas encore gâté la fortune de la France. (Réclamations à gauche et au centre gauche.)

Vous voulez la liberté et vous ne voulez pas supporter le reproche que je vous adresse, et cependant une accusation plus grande pourrait vous être adressée, ce serait d'avoir trahi les intérêts de votre pays. (Rumeurs à gauche.)

Où messieurs, en m'abstenant de toute personnalité (rires et rumeurs à gauche et au centre gauche), en excluant les personnes de la discussion et en me bornant à qualifier les actes, j'ai à cœur de répondre à ce reproche qui remonte plus haut que nous, car il n'atteindrait pas seulement les députés actuels du pouvoir. Ce reproche atteindrait l'ensemble de nos forces sociales, et ferait supposer que nos institutions sont impuissantes pour suffire à toutes les éventualités.

L'honorable M. Thiers n'a eu qu'un grand argument, et cet argument est une blessure pour le pays. J'y reviendrai ; je l'aborderai en face. Il a dit : La France, depuis dix ans, depuis qu'elle a conquis son gouvernement, la France, par des raisons diverses, ne s'est pas mêlée très-activement à de grandes choses extérieures. Eh bien, messieurs, la faute est en partie à M. Thiers. C'est lui en partie, c'est souvent son éloquence qui, au moment où la révolution de juillet bouillonnait avec son impétuosité, son enthousiasme, comme le disait et le sentait M. Odilon Barrot ; c'est lui qui, à cette époque, enrayait, travaillait à enrayer le mouvement qui paraissait vouloir déborder sur l'Europe. C'est lui, c'est l'honorable M. Thiers qui disait, au nom de la politique dont il était l'habile et éloquent interprète, que pour maintenir sur pied une armée de un million d'hommes il fallait tout le déchaînement et toute la puissance de l'esprit révolutionnaire. C'est M. Thiers qui

expliquait les grandes violences de la révolution par une sorte de nécessité fatale dont il voulait épargner le retour à son pays.

M. le ministre revient ici sur l'argumentation de M. Passy, et soutient que M. Thiers arrivait aux affaires par la tribune, et ayant montré de vives sympathies pour l'alliance anglaise, avait toute facilité de mener à bien les négociations ; qu'il n'était lié par rien ; qu'il avait toute sa liberté. Appréciant la conduite du 1<sup>er</sup> mars, il lui reproche d'avoir été d'abord inactif, puis téméraire ; il lui reproche de s'être obstiné pour le soutien des droits du pacha, sans tenir compte de ce que ces droits auraient perdu de valeur s'ils avaient été diminués par les mauvaises chances qu'en effet le pacha a éprouvées. Ce qui rendait les droits du pacha dignes d'attention, c'est qu'ils étaient en même temps des faits. Cessant d'être des faits, méritaient-ils encore que le cabinet français combattît pour eux ?

M. le ministre dit ici que M. Cochelet lui-même avait blâmé le cabinet du 1<sup>er</sup> mars, puisqu'il avait écrit à M. Thiers : ce qu'on vous impute ici, c'est de faire actuellement trop peu et de reporter une immense promesse dans l'avenir. Je crois, continue ensuite M. Villemmain, je crois que, de la part du 1<sup>er</sup> mars, il y a eu une illusion, illusion en partie involontaire. Le 1<sup>er</sup> mars a cru qu'il obtiendrait par la démonstration des préparatifs ce qu'il n'a pas obtenu, et il a été entraîné lui-même bien au-delà de ce qu'il avait prévu d'abord. C'est alors qu'il a fallu s'arrêter dans une voie semée de périls.

M. THIERS. C'est parce qu'on s'est arrêté que je me suis retiré. (Vive agitation.)

M. VILLEMMAIN. Je ne sais ; mais ce que je sais c'est que dans mon opinion, au moins, le seul acte qui appartienne à la publicité, c'est l'acte même de démission qui fait la séparation immédiate entre la couronne et ses ministres. (Dénégations à gauche.) Tant qu'on reste au pouvoir par dévouement, on est censé y rester par conviction.

M. THIERS. C'est vrai. Vous avez parfaitement raison. (Agitation.)

M. VILLEMMAIN. Le cabinet du 1<sup>er</sup> mars demeurait donc chargé de la responsabilité morale et constitutionnelle de tout ce qu'il avait commencé, entrepris, et de tout ce qu'il imputait à ses successeurs de ne vouloir point. Eh bien ! c'est tout cela qui a paru contraire, non seulement aux intérêts de la France, mais encore à la volonté même de ceux là qui s'annonçaient comme les exécuteurs de ces grandes mesures.

Je dis qu'après avoir manqué à maintenir honorablement la paix, on s'est jeté dans la possibilité d'une guerre qu'on ne souhaitait pas, et que, n'ayant pas eu le mérite de la sagesse politique, on n'a pas eu davantage le mérite de l'imprudence qu'on tentait. S'il en eût été autrement, aurait-on écrit cette note du 8 octobre, pour la faire servir de préambule à une démonstration menaçante ? Aurait-on souffert la destruction graduelle de cette puissance à laquelle on voulait s'unir par un lien politique, pour arriver trop tard ensuite sur les champs de bataille de l'Europe ? Il y aurait eu plus de prévoyance dès le commencement, si l'on avait eu plus de résolution.

M. le ministre déclare ici que le cabinet saura s'il y a lieu profiter de l'entraînement des sentiments nationaux, mais il n'admet pas que personne puisse prétendre en faisant appel à l'esprit militaire du pays, exercer une sorte de dictature dans la chambre. (Plusieurs voix : Il ne s'agit pas de cela ! ) Ce que le cabinet cherchera toujours, ce sera un appui dans la sagesse de la majorité de la chambre. (Murmures à gauche.)

Plusieurs voix : Dites de toute la chambre !

M. VILLEMMAIN explique sa pensée et quitte la tribune après quelques nouvelles observations.

La séance est levée à six heures et demie.

*Séance du 28 novembre.*

Le président donne la parole au ministre des affaires étrangères :

M. GUIZOT, à la tribune : — J'ai demandé la parole, messieurs, pour mettre un terme aux questions personnelles. Personne n'a pour elle moins de goût que moi, mais elles ont leur utilité. M. Thier a lu hier le fragment d'une lettre dans laquelle je lui exposais que, dans l'esprit de lord Palmerston, la France ne résisterait pas. Quelques personnes ont paru inférer de là que j'avais tenu un langage faible. (Au centre, non ! non ! ) Si ces dénégations avaient eu lieu hier, messieurs, je n'aurais pas fait ces observations préliminaires. Je n'insisterai pas davantage. Non, messieurs, je n'ai pas tenu un langage faible.

Ici M. Guizot cite comme preuve une conversation qu'il eut avec lord Palmerston lorsqu'il lui communiqua, le 25 juillet, le *memorandum* de M. Thiers.

Il me serait facile, continue M. Guizot, de démontrer que j'ai donné mon avis à M. Thiers, toutes les fois que j'ai cru que mon avis pouvait être utile. J'ai donné plus que des avis, j'ai donné mon concours loyal, mon concours de tous les jours ; j'ai été plusieurs fois dans les affaires avec M. Thiers, messieurs, et pourtant dans ces moments-là nous différons souvent par les idées, par les amitiés politiques. Pourquoi donc cette différence aurait-elle cessé dans ces circonstances ? Mes attributions d'ambassadeur ne devaient pas changer ma position vis-à-vis de mon pays. Oui, messieurs, mon devoir consistait à informer exactement M. Thiers, et à lui prêter un loyal concours, je l'ai fait.

Maintenant permettez-moi d'examiner la situation d'aujourd'hui et de vous exprimer quelle est la résolution du cabinet. Nous ne sommes plus, messieurs, au lendemain du traité du 15 juillet. Bien des faits sont aujourd'hui accomplis. Tous ces faits ont eu lieu sous le cabinet du 1<sup>er</sup> mars, sous son influence. Qu'a-t-il fait pour les prévenir en Orient ? Rien, absolument rien. En Occident, il s'est isolé, il a pris des mesures de précaution, il a armé la paix. Quand les événements ont paru se précipiter, le cabinet a voulu faire davantage. N'ayant pu s'entendre sur ce point avec la couronne, il a dû se retirer. La couronne, Messieurs, a rendu un grand service en se refusant à la politique par laquelle le cabinet voulait faire passer la France. C'est à cette rupture de la couronne et du cabinet du 1<sup>er</sup> mars que nous avons dû d'entrer au pouvoir. Nous voulons travailler à la conservation de la paix ; nous avons pourtant maintenu les armements ; nous avons donné sur-le-champ au pacha des conseils de raison. Voilà l'état actuel des choses. La note du 8 octobre n'a été réservée que l'Egypte.

M. THIERS interrompt l'orateur. La note ne s'est nullement expliquée sur la question territoriale ; ne lui donnez donc pas un autre sens que celui qu'elle avait réellement. (Mouvement prolongé.)

M. GUIZOT. — Je ne voudrais pas continuer la discussion sur ce point. La note a été comprise généralement au dedans et au dehors dans le sens que je lui donne. En effet, la déchéance ne s'applique qu'à l'Egypte ; le reste est exclus, et quand la note proteste contre l'acte de déchéance, c'est exclusivement de l'Egypte qu'il s'agit. (Mouvement.) Avant le 3 novembre, sous le cabinet du 1<sup>er</sup> mars, le pacha a perdu la Syrie toute entière. Dans cet état des faits accomplis et diplomatiques, conseillerez-vous au pacha de résister et d'attendre six mois jusqu'à ce qu'au printemps une armée française de quatre cent mille hommes vint lui rendre la Syrie ? Voulez-vous d'une politique qui remettrait tout en question en donnant au pacha le conseil de continuer la guerre ? Non, messieurs, il importe que l'on mette un terme à une position difficile au dedans et au dehors, en acceptant franchement, sans réserve, sans récrimination, et les faits accomplis, et ce que vous avez réservé vous-mêmes au profit du pacha.

Voici, messieurs, la politique d'aujourd'hui, car elle est la seule qui nous paraît possible. La chambre la sanctionnera en adoptant le paragraphe relatif aux affaires d'Orient. Nous lui demandons son appui pour cette politique, car nous ne pourrions en pratiquer une autre.

Ici M. Thiers gesticule beaucoup. Une vive agitation règne dans toute l'assemblée. La séance reste de fait suspendue pendant un quart d'heure.

M. ODILON BARROT. — Si j'ai demandé la parole après le ministre qui descend de cette tribune, je n'ai nullement l'intention de prolonger un débat de personnes. Permettez-moi, Messieurs, de me reporter en arrière. J'ai cru, je l'avoue, à un retour d'énergie ; mais il n'en a pas été ainsi. J'ai cru, messieurs, qu'en présence de l'étranger, nos dissidences disparaîtraient. Cette espérance, elle est maintenant détruite pour moi ; elle a péri en présence de ce qui se passe dans cette chambre depuis trois jours. Ici, en effet, nous avons vu les mêmes hommes qui avaient inauguré la politique de résistance aux intentions de l'étranger, venir nous dire : « Il n'y a rien à faire, tout est

consommé. » Tout est consommé, dites-vous ! Mais hommes du gouvernement, la chambre et le pays vous avaient confié la mission de sauvegarder des intérêts nouvellement nés en Orient ? Vous n'avez pas encore accompli cette mission ; comment donc pouvez-vous dire que tout est consommé.

Ici M. Barrot reprend l'histoire des négociations et rappelle le refus qu'a fait le cabinet du 12 mai de faire forcer le passage des Dardanelles par les deux flottes réunies de la France et de l'Angleterre ; puis ensuite, il soutient que la politique de non intervention était la seule qui convint en Orient. Comment, s'écrie-t-il, vous dites que l'on se propose l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman et le premier soin que l'on prend est d'empêcher les chefs de cet empire de prendre entre eux tel arrangement qui leur conviendrait. Non, messieurs, quand on a parlé de l'intégrité de l'empire ottoman c'était là une manœuvre merveilleuse de la part de la Russie et de l'Angleterre pour seconder leurs intérêts respectifs, de la part du cabinet français pour colorer sa résolution d'impotence.

M. Odilon Barrot aborde ensuite la question des armements ; il croit que ces armements doivent être complets. Le cabinet actuel, dit-il, objecte qu'ils provoqueraient la coalition. Mais la coalition, messieurs, existe déjà. Quel intérêt avaient donc la Prusse, et l'Autriche, et la Russie, dans la question d'Egypte. Aucun, si ce n'est la possibilité de disjoindre la France de l'Angleterre, et de se retrouver par suite vis-à-vis de nous dans la position que leur avait faite le traité de 1814 ; la coalition n'est pas à se constituer, elle l'est.

L'orateur interpelle ensuite M. Guizot, et lui reproche d'avoir accepté le pouvoir pour changer immédiatement la politique du cabinet dont il était l'organe. Après ce reproche, M. Barrot continue en ces termes :

La première condition, pour les hommes qui sont appelés à prendre part aux affaires du pays, c'est d'être pur de tout antécédent fâcheux, c'est d'avoir à combattre toujours sous le même drapeau. [Interruption.]

La première condition, c'est d'être fidèle à cette religion de l'honneur qui pour repousser l'étranger, se trouverait sur le champ de bataille avec tout ce qu'il y a de cœurs nobles et généreux en France ! Et lorsque je vois des faits de faiblesse et de déloyauté changés en théorie, je ne puis quitter la tribune sans élever contre elle une énergique protestation. [Oui, oui ; très bien. Tumulte prolongé.]

Non, il n'est point de circonstances, il n'est point qui puissent excuser celui qui, en face de l'étranger, consent à quitter le sol sacré de la patrie. (Tumulte prolongé. Exclamations confuses. Longue interruption.)

Une voix à droite. — Vous avez été volontaire royaliste ! (Redoublement de tumulte.)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). — Ne répondez pas ! C'est une interruption indécente !

(Jamais la chambre n'a offert peut-être un spectacle d'agitation et de tumulte semblables. M. Bugeaud s'adresse avec exaltation à M. Odilon Barrot.)

M. Odilon Barrot. — Les actes de ma vie ont toujours été en rapport avec mes convictions. (Nouveau tumulte.)

M. Dubois. — Ne répondez pas..... ! C'est indigne, c'est scandale comme on n'en a jamais vu ! (Tumulte toujours croissant.)

M. Odilon Barrot. — Je ne sais qui a réveillé un souvenir de ma vie... je l'en remercie. (Bruit nouveau.) Il est vrai qu'en 1814 et en 1815, j'ai éprouvé le sentiment qui s'empara d'un grand nombre de jeunes gens du pays. (Bruit prolongé.) J'ai cru, je l'avoue, que les garanties du gouvernement constitutionnel valaient mieux que les gloires de l'empire, et je me suis prononcé en conséquence.

Une voix. — Eh ! bien, c'est ce qu'a fait M. Guizot.

Une autre voix. — M. Odilon Barrot n'est pas allé à Gand ! (Nouvelles et longues interruptions.)

M. Odilon Barrot. Oui, Messieurs, à cette époque de ma vie, j'ai cru servir les intérêts de mon pays, j'ai signé une protestation contre l'acte additionnel, mais je n'ai jamais été volontaire, j'ai résigné ma position d'avocat ; ce n'est pas une dénégation que je fais ici, c'est une rectification. Je comprends qu'on s'arme pour défendre ses opinions ; mais n'équivoquons pas, quand l'étranger se mêle du conflit, il n'y a plus qu'une place pour un Français : c'est sous le drapeau de l'honneur, c'est sous le drapeau après coup ; mais sa note du 8 octobre est un acte de faiblesse.

Messieurs, dit en terminant M. Dufaure, je suis de l'avis de M. Barrot, nous devons désirer les douceurs de la paix, mais il ne faut pas trop le dire ; et surtout il ne faut pas désirer la paix aux dépens de notre dignité nationale.

M. Thiers, qui a demandé la parole pendant le discours de M. Dufaure, se dirige vers la tribune.

Quelques voix. — A demain ! à demain !

D'autres voix. — Non ! non ! de suite ! parlez ! parlez !

M. Thiers monte rapidement les degrés de la tribune et, quand le silence s'est rétabli, il s'exprime ainsi : Que la chambre se rassure, mon intention n'est pas de recommencer des débats déjà trop longs et d'accuser soit le ministère actuel, soit le cabinet du 12 mai. Je ne veux que rectifier un fait avancé par M. Dufaure.

On tient à rejeter sur le ministère du 1er mars les conséquences de ce qui se passe en Orient. Je dois à mes collègues, je me dois à moi-même de rétablir les faits.

Quel parti, dit le demandeur, devait prendre constitutionnellement le cabinet du 1er mars, sinon de donner sa démission (Violents murmures au centre) : quand j'ai à défendre mon honneur et celui de mes collègues, les fureurs ne sauraient me troubler [Au centre : A l'ordre ! à l'ordre !], dans ce cas, je ne crains personne.

Le calme s'étant rétabli, M. Thiers continue : La note du 8 octobre, dit-il, ne s'est pas occupée de la question du territoire ; elle protestait contre la déchéance du pacha, sans dire s'il devait rester vice-roi d'Egypte et de Syrie [Rires ironiques à droite]. Cette note posait un cas de guerre, ce qu'on n'avait pas vu depuis dix ans, et je suis convaincu qu'aujourd'hui, si ce cas de guerre se présentait, on ne tiendrait pas parole. [Interruptions au centre.]

Quant à la présence de la flotte dans la Méditerranée, elle ne devait se trouver là que pour rassurer le pacha, l'y envoyer pour un tout autre objet, c'eût été braver la possibilité d'une guerre, quand la France ne pouvait être qu'au bout d'un an sur le pied complet de guerre. Il fallait, avant de donner de pareils ordres, achever nos armements, et nous ne le pouvions qu'avec l'assentiment des chambres.

Qu'a fait le cabinet, il a fait son devoir ; il s'est retiré, et son droit est de le dire à la face du pays et d'en rejeter la responsabilité sur ses successeurs. [Rumeurs diverses.]

La séance est levée.

Séance du 30 novembre.

M. DE CARNÉ, annonce qu'il vient défendre la politique de paix armée et d'isolement. S'il ne s'agissait dans le traité du 15 juillet que d'un mauvais procédé, ce serait là un motif d'un ordre secondaire qui ne devrait pas provoquer un emploi des forces de la France. Mais le traité du 15 juillet a une toute autre portée, parce qu'il allie l'Angleterre et la Russie

Suivant l'orateur, le gouvernement français n'ayant pas montré,

dans la question d'Orient, l'énergie nécessaire, la question de guerre a cessé actuellement d'être possible, depuis qu'au lieu de conserver le caractère oriental cette question a pris le caractère de question européenne. Il faut maintenant choisir une politique d'isolement ; il faut que la France cherche à reconquérir son influence affaiblie.

M. de Carné vote pour l'adresse.

M. DE TOCQUEVILLE attaque la tactique du ministère, qui consiste à faire considérer comme des agents de discorde, comme des factieux ceux qui apportent des sentiments qui ne sont pas conformes à ceux de la majorité de la chambre.

Entrant dans le fonds de la question, l'orateur soutient, quoiqu'il ne soit pas partisan de la guerre, et surtout des guerres de propagande, qu'il est des extrémités auprès desquelles la guerre serait un bienfait. Il faudrait souffrir la guerre plutôt que d'abandonner l'Orient et laisser deux puissances ennemies s'en emparer.

Il est encore quelque chose de plus grave, ce serait de laisser croire au peuple de l'Europe qu'il y a en France quelque cause intérieure qui fait que quand quatre grandes puissances s'unissent, il ne reste plus à la France que la résignation. C'est l'opinion qu'on a d'elle qui la maintient dans le rang élevé qu'elle occupe. Il faut soigneusement conserver cette opinion de l'Europe, car nous n'avons rien à mettre à la place.

Le ministère devrait déclarer que le gouvernement français fera la guerre plutôt que de souffrir qu'on foule aux pieds le pacha ; il devait encore préciser les autres conséquences du traité qu'il ne tolérera pas davantage.

Il faut augmenter la flotte, parce que peut-être l'Angleterre nous le défend.

M. Guizot proteste vivement contre cette supposition.

M. de Tocqueville continuant, expose que la manière dont le ministère est arrivé aux affaires ôte aux yeux de l'Europe, la force d'agir comme l'honneur du pays le commande.

L'opinion qui s'inquiète plus du dedans que du dehors est un affaiblissement réel, elle est contraire à l'attitude énergique que la France doit avoir vis-à-vis de l'Europe ; elle est contraire au but qu'on se propose, elle fait courir au pays le risque des révolutions qu'on veut éviter. Le seul moyen de comprimer les mauvaises passions c'est de s'adjoindre aux bonnes. Lutter à la fois contre l'esprit patriotique et contre l'esprit révolutionnaire, c'est trop de moitié. Vouloir comprimer l'orgueil du nom français, c'est risquer de se faire écraser par lui. En voulant empêcher les révolutions, on propage des idées qui y conduisent. Deux grandes voies peuvent conduire la France aux révolutions ; l'une, c'est l'anarchie et de sanglants désordres ; l'autre, et M. Guizot l'a dit lorsqu'il combattait dans la coalition contre le 15 avril, l'autre, c'est une paix sans gloire.

M. JOURNÉY rappelle le rapport qu'il présenta l'année dernière et où il traitait la question d'Orient. Il recherche si c'est en suivant ou en abandonnant la politique tracée par ce rapport et accueillie par la chambre que les cabinets successifs ont conduit l'affaire à sa crise actuelle. Il reproche aux cabinets de s'être écarté de cette politique, et il ajoute que dans l'échec que nous avons éprouvé en diplomatie, il n'y a pas de honte, si les moyens qu'on a employés ne manquaient pas de loyauté. L'alliance anglaise nous a été très-utile pendant dix ans ; elle finissait par nous être onéreuse. Nous sommes rendus aujourd'hui à la politique d'isolement ; nous sommes seuls et par cela même nous avons plus d'action que nous n'en avions sur chaque puissance de l'Europe en particulier. (Bruit confus.)

Nous avons été trompés en comptant sur la résistance du pacha ; mais la Russie aussi s'est trompée, car elle comptait être appelée à Constantinople.

L'orateur s'efforce d'établir que l'isolement de la France lui sera favorable. Il votera l'adresse, mais avec quelques amendements.

M. Ducos discute la question d'Orient, il montre l'intérêt de la Russie à Constantinople et l'intérêt de l'Angleterre en Egypte. Le traité du 15 juillet satisfait l'une et l'autre. Ce traité a été signé sans être communiqué à la France, ce n'est, dit-on, qu'un mauvais procédé ! Mais le mauvais procédé devient offense quand il se mesure au caractère de celui de qui il émane et à la susceptibilité de celui qui le reçoit.

L'orateur attaque le traité sous toutes ses faces et il qualifie l'arrivée du nouveau cabinet aux affaires, de victoire anglaise. Il pense qu'au lieu d'énumérer laborieusement tous les cas d'une guerre inévitable, il faut déclarer avec calme, avec mesure, avec résolution, qu'on entend conserver à la France en Orient la légitime influence de sa force et de sa grandeur, il faut continuer nos armements afin que si un jour les quatre puissances dépassent la mesure qu'on leur aura assignée, la France puisse reprendre le rang qu'elle doit occuper.

M. BUGEAUD, dans un discours pendant lequel l'indignation de la chambre était tempérée par l'hilarité qu'excitait l'orateur, commence par faire remarquer avec une crânerie de tambour-major, que les membres de la commission, par cela même qu'ils représentent la chambre, étaient peut-être plus jaloux qu'elle de la dignité nationale ; sans faire de différence entre eux, je dirai que quatre membres sur neuf ont versé leur sang pour la défense du territoire. Eh ! mon Dieu, vos impressions, je les avais d'abord, lorsque dans mes champs je recevais des journaux de toutes les couleurs, excepté la Presse. M. Bugeaud ajoute qu'il est devenu excessivement belliqueux, mais qu'il l'a été un peu moins lorsqu'il a lu les journaux de l'extrême opposition qui disaient que notre gouvernement n'était pas propre à défendre le pays et qu'il le trahirait.

Il a vu derrière ces paroles une insurrection toute prête à éclater. Je sais bien, a-t-il ajouté, que nous dominions les factions, mais c'est cela nous obligerait de lever 50, ou 60,000 hommes de plus et vous conviendrez que cela est un inconvénient, lorsque de si grands efforts seront nécessaires. Ce n'est pas une raison pour ne pas faire une guerre d'intérêt, une guerre d'honneur ; mais c'est une considération pour ne pas la faire à la légère et ne pas montrer une trop grande susceptibilité. Le danger n'est pas dans les menaces de l'étranger, mais dans les divisions intérieures.

Comment, Messieurs, s'est écrié M. Bugeaud, on viendra vous dire que la France ne peut pas résister à l'ennemi, si la guerrillote n'est pas en permanence sur nos places publiques ?

M. MANUEL, vous calomniez le pays en parlant ainsi.

UNE VOIX à M. Bugeaud, qui vous a dit cela ? — M. Bugeaud ; je l'ai entendu dire cent fois à une foule de jeunes gens que j'aime.

L'orateur soutient ensuite que dans la révolution, ce qui a sauvé la France, ce n'est pas l'élan révolutionnaire. Nos succès sont dus d'abord au petit nombre des armées ennemies qui n'avaient pas plus de 150,000 hommes en ligne, et surtout à un mauvais système de guerre, adopté par l'Europe, d'après une brochure publiée par un M. de Lassy, feld-maréchal autrichien.

M. Bugeaud apprécie beaucoup le chant de la *Marseillaise*, mais il croit qu'à lui seul il ne donne pas la victoire. Il trouve très bien que les combattants chantent la *Marseillaise*, quelques instants avant le combat, mais non pendant l'action.

Il est probable que si les ennemis de la France nous avaient habilement attaqués, malgré toutes les fureurs de Danton, la république aurait succombé.

M. Bugeaud ajoute qu'il y a de la faiblesse à croire facilement que l'on a été traité avec dédain et que nous devons avoir une plus haute idée du respect que l'on accorde à notre puissance.

Il termine par une boutade contre la presse ; nous n'avons plus de publicité, dit-il, depuis que nous avons la presse. Si la presse rentrait dans le langage de la vérité, elle serait utile au pays et je l'aimerais profondément.

Enfin l'orateur désire que le gouvernement suive la politique d'expectative, la politique de la paix armée, qu'il attende les événements et qu'il saisisse l'occasion la plus favorable pour porter le poids de sa vaillante épée dans la balance.

FAITS DIVERS.

— Le *Malta Times*, du 15 septembre, publie sur la prise de Saïnt-Jean-d'Acre, des détails que leur étendue nous empêche de reproduire, et qui lui ont été probablement transmis par un des officiers de la flotte anglaise.

Voici les faits essentiels : C'est le 5 novembre que l'attaque a eu

lieu ; 22 bâtiments de guerre ont tiré contre le mur d'enceinte faisant face à la mer, et lancé des bombes et des fusées à la congrève dans la place. Ces 22 bâtiments se composaient de 8 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 2 corvettes, 1 brick, 1 cutter et 4 frégates à vapeur. Le feu, commencé à neuf heures et demie du matin et n'a cessé qu'à cinq heures et demie du soir. On pourra juger de l'énergie de l'attaque par les détails suivants : le vaisseau la *Princesse-Charlotte* a lancé à lui seul 4,400 boulets ; le *Belléophon* a usé 160 barils de poudre et 28 tonneaux de boulets rouges.

Les assiégés se sont vigoureusement défendus : on ne voyait dans les batteries égyptiennes que des morts et des blessés ; toutes les maisons de la ville étaient endommagées par les boulets ; quelques-unes se trouvaient criblées : « Jamais, dit le narrateur, on ne vit une ville aussi complètement détruite (so completely destroyed). » Malgré les ravages causés par le feu des vaisseaux alliés, les assiégés continuaient à tirer en gens qui ne songent nullement à se rendre, quand une explosion terrible vint tout-à-coup à se faire entendre ; le ciel fut obscurci pendant plusieurs minutes par une fumée si épaisse que la flotte combinée et la place disparurent ; c'était le principal magasin qui venait de sauter. Un tiers environ de la ville se trouvait abattu et détruit : près de 2,000 soldats, une grande quantité de chevaux, de chameaux et de bœufs, lancés au loin, retombèrent en lambeaux ou furent ensevelis sous les décombres. Les batteries des assiégés cessèrent alors de tirer, et ce ne fut que lorsque quelques espions eurent annoncé à l'amiral Stopford que la garnison égyptienne avait complètement évacué la ville que les alliés débarquèrent et plantèrent le drapeau britannique sur les remparts.

La garnison se composait d'environ 6,000 hommes ; 2,000 ont été tués par l'explosion ou par le feu de l'artillerie alliée ; 3,000 dit-on, d'abord sortis de la place, se sont rendus dans la nuit ou dans la journée du lendemain ; le reste a essayé de rejoindre Ibrahim.

Les alliés n'auraient perdu que 28 tués et 48 blessés ; mais plusieurs vaisseaux, en revanche, auraient beaucoup souffert ; l'*Edimbourg*, le *Hazard* et le *Wasp*, entre autres, seraient obligés d'aller se réparer à Malte.

On a trouvé dans la place une grande quantité de munitions et de provisions ainsi que 5,000 l. st. (125,000 fr.) en espèces. L'artillerie était approvisionnée pour un siège de six mois.

— L'article du *National*, publié le 8 novembre, et intitulé : *L'armée sous le ministère du 1er mars*, a été poursuivi, à la requête du ministère public, sous la prévention d'offense envers la personne du roi ; mais la cour royale, chambre des mises en accusation, par arrêt du 27 de ce mois, a déclaré n'y avoir lieu à suivre, par le motif que l'intention de désigner la personne du roi n'était pas suffisamment établie dans l'article incriminé, et que cette intention avait été formellement désavouée dans le numéro du 13 novembre.

— Que M. Guizot doit être fier de son discours ! Le *Chronicle* déclare que la France et l'Europe doivent des couronnes civiques à M. Guizot, et lui promet l'appui de lord Palmerston. Le *Globe* dit que le discours de M. Guizot justifie le traité du 15 juillet et absout les signataires de tout reproche. Le *Post* promet à M. Guizot les sympathies de tous les conservateurs de l'Europe.

— Nous avons parlé de la mission de M. le baron Mounier. Les prévisions du noble négociateur se sont promptement réalisées : il a complètement échoué.

Cette mission, comme nous l'avons dit, avait pour objet la négociation d'un mariage entre Isabelle II et le fils aîné de don Carlos. Lord Palmerston a répondu que pour le moment la marche de l'Espagne ne lui inspirait pas d'inquiétudes, qu'il n'y avait pas à s'en occuper, et que lorsqu'il le jugerait convenable, il s'entendrait avec M. de Metternich pour régler ce grand intérêt.

L'Angleterre, on le voit, nous croit habitués au régime des mauvais procédés. (Commerce.)

— On assurait ce soir qu'une modification ministérielle allait faire sortir du cabinet MM. Guizot et Villemain, pour les remplacer par MM. Passy et Dufaure.

(Temps.)

— D'autres disaient que MM. Guizot et Duchâtel allaient être remplacés par MM. Molé et Lamartine.

(Gazette de France.)

— Il paraît certain que M. le ministre des finances doit présenter très prochainement à la chambre un projet d'emprunt, au capital de six cents millions. (Moniteur parisien.)

BULLETIN DU SOIR.

Chambre des Députés.

Séance du 1er décembre.

M. CORALY. Nous avons à chercher dans le passé deux choses, un enseignement et un préservatif contre les fautes du présent et de l'avenir. L'empressement des trois derniers cabinets à repousser la responsabilité de notre situation prouve que des fautes graves ont été commises. Quel remède peut-on apporter à ces fautes ? c'est ce que je rechercherai. Quand une nation comme la France se trouve tout à coup isolée, il faut que depuis longtemps les affaires à l'extérieur aient été mal conduites. Je n'en recherche pas la cause, je constate le fait. A l'intérieur la situation n'est pas meilleure. Quand un cabinet est venu à dire qu'il est beaucoup plus effrayé du dedans que du dehors, cela prouve que pendant dix années, on a suivi un mauvais système. Encore une fois, c'est un fait que je constate, sans en rechercher la cause.

Il faut débarrasser la vérité de l'état où on veut l'enfermer, ajoute M. Coraly, et il soutient que le nouveau cabinet n'accepte pas la note du 8 octobre avec son véritable esprit. (Rumeurs au centre.) S'il l'accepte, c'est que les événements ont fait disparaître les difficultés devant lesquelles il aurait reculé. Le 1er mars croyait à la guerre ; le cabinet du 29 octobre ne croit, dans aucun cas, à une possibilité de guerre. Voilà pourquoi il accepte une paix armée et se donne des apparences belliqueuses qui sont pour lui tout-à-fait sans danger.

M. Coraly dénonce le langage de plusieurs orateurs qui ont pris part à la discussion comme peu conforme à leur véritable pensée. Leur véritable pensée, leur véritable but, c'est la pensée de M. Guizot, telle qu'elle s'est produite à la chambre des pairs, où il ne s'est nullement occupé, ni de la note du 8 octobre, ni de la déchéance comme cas de guerre. Dans aucun cas le ministère n'a voulu et ne voudra la guerre ; il est comme on le lui a dit, assuré de la paix.

M. Coraly examine l'interprétation que M. Guizot a donnée au traité du 15 juillet. M. Guizot n'a vu dans ce traité aucune atteinte aux intérêts de la France, aucune intention d'offense envers elle ; pourquoi imposer à la France les charges énormes d'une situation que rien ne rend nécessaire, pourquoi cacher hypocritement sa lâcheté sous des armements ruineux ?

L'honorable orateur recherche les motifs qui ont rallié l'Angleterre et la Russie au traité du 15 juillet. Ce n'est pas pour un empire que depuis longtemps on a considéré comme un cadavre, que le traité a été signé ; ce n'est pas l'intégrité de l'empire ottoman qu'on demande, c'est une déclaration de guerre à l'influence de la France. Le traité a été fait sans sa participation et contre son influence et la France a laissé faire.

M. Coraly pense que la paix armée, telle que la veut le ministère, est sans but et sans résultat ; c'est une paix acceptée et convenue d'avance, car, dans les circonstances actuelles, il n'y a plus de cas possible de guerre. Il pense encore qu'il est de la dignité de la chambre de déclarer qu'elle ne souffrira pas une intervention nouvelle en Egypte.

M. Coraly combat ce système qui tend à s'abriter derrière des craintes de désordre intérieur qui ne sont qu'imaginaires, pour échapper aux nécessités d'une politique ferme et nationale.

Les murmures des centres accueillent à diverses reprises les paroles de l'orateur.

M. BERRYER monte à la tribune. (Ah ! ah ! nombreuses marques de satisfaction. Un silence solennel s'établit bientôt.)

M. Berryer : malgré la longue durée de cette discussion et quoique exposé à répéter beaucoup de choses déjà dites, la chambre me permettra de lui exprimer mon opinion tout entière sur la manière dont

nos affaires ont été conduites jusqu'à ce jour, et sur les résolutions que, dans ces graves circonstances, elle est appelée à prendre. C'est un devoir que j'ai à remplir comme un bon citoyen. Quand des faits si considérables s'accomplissent dans le monde au péril de la France, je ne suis pas un ennemi je ne pourrais pas l'être. (Très-bien.) Aussi, si je rappelle à la chambre les paroles que j'ai prononcées à diverses époques, paroles qui ont reçu la triste autorité des faits qui sont venus les justifier, c'est uniquement pour vous prouver que je m'occupe sérieusement, sincèrement, loyalement, des intérêts de mon pays et que mes prévisions ne sont pas passionnées. [Nouvelles marques d'adhésion sur tous les bancs de la chambre.]

Le malheur de ces dix années, c'est qu'on a voulu obstinément placer nos principes et nos intérêts dans l'alliance des ennemis constants de notre pays... Après avoir posé cette opinion M. Berryer attaque l'alliance anglaise à laquelle tous les hommes qui ont passé au gouvernement des affaires se sont successivement rattachés. Il recherche la conduite du ministère du 12 mai, quand la question d'Orient s'est ouverte; il lui reproche de s'être trop préoccupé du traité d'Unkiar-Skelessi qui n'était pour la Russie qu'un acte de fierté. Ce n'était pas là que des ministres auraient dû aller chercher le premier et le véritable intérêt de la France: il fallait s'inquiéter bien plus des démarches de l'Angleterre à Constantinople, à Alexandrie, dans la Méditerranée; c'était là ce que la France devait voir, c'était là ce qu'il fallait ne pas ménager. Le ministère du 12 mai s'est laissé dominer par une pensée absolue et persévérante, l'alliance anglaise. Cette pensée fatale a tout perdu. Ce sont les détestables conseils de lord Ponsby qui ont poussé le Sultan à la guerre, et quand la guerre a éclaté, l'Angleterre ne nous disait-elle pas qu'elle n'aurait pas lieu?

M. Berryer examine la convention du 27 juillet: il rappelle les démarches qui ont été faites à cette occasion par le plénipotentiaire turc, démarches qui avaient pour but de cacher l'intérêt que l'Angleterre et la Russie donnaient à la conclusion de cette convention. Le ministère du 12 mai n'a pas deviné cette influence occulte: je n'en fais pas un crime aux hommes: leurs intentions étaient généreuses, nationales, mais ils ont été trompés. Le cabinet du 1<sup>er</sup> mars a succédé au 12 mai: le chef de ce cabinet avait systématisé l'alliance anglaise; arrivé aux affaires, il a conservé son système: l'expérience a été courte, on a bientôt senti que l'Angleterre n'avait d'autre pensée que d'agir par nous et non pas avec nous; on a constamment manifesté l'intention de maintenir l'alliance, mais c'était pour se servir de nous; il n'y avait pas d'autre but à toutes les négociations de l'Angleterre. On a voulu engager la France dans des moyens de violence contre le pacha.

M. Berryer arrive au traité du 15 juillet: il considère l'insurrection de la Syrie comme une déloyauté et une trahison, il croit qu'en

nous cachant la signature du traité, on a commis envers la France plus qu'un mauvais procédé, il reproche au cabinet de n'avoir pas convoqué les chambres aussitôt qu'il a eu connaissance du traité: les chambres lui auraient épargné la résistance, les faiblesses dont il gémit comme nous et qu'il nous a signalées. (Sensation.)

Il fallait convoquer les chambres, je le répète, dit M. Berryer, ou bien il fallait se retirer; comme ministres parlementaires, comme ministres responsables, c'était la votre devoir; il n'y avait pas de transaction possible. Le ministère doit comprendre sa faute: exposé à la parole peu généreuse du ministre de l'instruction publique qui est venu dire qu'au pouvoir ce qu'on faisait par dévouement, on était censé le faire par conviction (M. Thiers s'agit sur son banc et paraît adhérer aux paroles de M. Berryer).

M. Berryer loue le ministère du 1<sup>er</sup> mars des mesures énergiques qu'il a tentées à diverses reprises, mesures qui ont été repoussées. M. le ministre des affaires étrangères a dit que dans ces circonstances on avait rendu un grand service au pays, je ne le pense pas. [Sensation.]

Ne parlons plus des humiliantes paroles de lord Ponsby et de lord Palmerston qu'on a fait entendre à la tribune. M. Berryer rappelle les paroles de lord Palmerston, qui disait à M. Guizot que la France céderait. Non, s'écrie-t-il, on n'a pas dit cela de la France. Ceux qui ont vu comment nous sommes tombés à Waterloo n'ont pu tenir un tel langage: ce n'est pas de la France qu'on a parlé. [Des applaudissements éclatent à gauche.]

M. Guizot baisse les yeux.

M. Berryer invite la chambre à indiquer au pouvoir, dans son adresse, quelle voie il doit prendre, quelle conduite il doit tenir; il pense qu'on ne peut adopter un seul mot du projet présenté; il ne veut pas qu'on parle des mesures prises par la coalition pour régler le différend entre le sultan et le pacha; ce serait consacrer un mensonge, nous aurions l'air d'hommes qui ne comprennent pas tout ce qu'il y a de colère et d'envie au fond du cœur de l'Angleterre. Qu'est-ce après tout, qu'est-ce au vrai que le traité du 15 juillet? C'est un armistice entre deux puissances qui prétendent l'une et l'autre se dominer: c'est une suspension d'armes contre l'Orient et contre la France. Il examine les motifs de lord Palmerston, qui veut assoier la puissance anglaise dans la Méditerranée; lord Palmerston est chef d'un cabinet wigh, et cependant les tories se groupent autour de lui: cela dit tout. Les intérêts de l'Angleterre triomphent en Orient depuis 1828. Chaque année ils ont grandi. Que sont devenus, pendant ce temps, les intérêts de la France? Ses intérêts sont menacés, partout la domination anglaise s'établit, partout bientôt elle nous barrera le passage. Il était pourtant bien facile, après l'expédition de la Grèce et la prise d'Alger, de fortifier l'influence française en Orient.

Je n'aime pas les phrases, dit M. Berryer..... J'entends le canon de St-Jean d'Acre: c'est le canon anglais qui renverse des murs devant lesquels Napoléon s'est arrêté. Dans peu, nous entendrons un autre canon qui saluera les restes du prisonnier de l'Angleterre. Voulez-vous ensevelir dans le tombeau du Napoléon l'honneur national que la main du héros a toujours su faire respecter?

Vous avez été trompés, vous avez été trahis, et vous déclarez que l'honneur n'a reçu aucune atteinte! (à gauche: bravo.) L'adresse ne peut pas rester debout: nous ne pouvons pas conserver un langage qui laisserait à penser au monde que la France s'est méprise sur le sens du traité du 15 juillet.

M. Berryer demande la radiation des paragraphes sur l'Espagne et sur la Pologne; sur l'Espagne, parce que l'influence française est morte derrière les Pyrénées, parce que notre ascendant n'y domine plus. Eh quoi! vous feriez des vœux, quand les victimes de vos sympathies couvrent la France de tous côtés (sensation prolongée). Vous aviez promis votre appui à Christine, Christine est à Paris.

Vous avez fait quatre fois connaître au monde les intentions de la France quant à la nationalité polonaise: quatre fois vous avez fait accuser la France d'impuissance et d'inertie; quatre fois c'est trop, c'est beaucoup trop! (Nouveaux applaudissements à gauche.)

L'orateur est en proie à une vive émotion: des larmes coulent de ses yeux.

M. Berryer repousse l'adresse comme il repousse le ministère, parce que l'adresse est favorable au ministère, et parce que le ministère ne peut que compléter la dégradation de la France. Il demande que l'adresse soit rejetée avant de passer à la discussion des articles et qu'une nouvelle commission soit chargée de présenter un projet à la chambre.

M. Berryer termine par une brillante péroraison que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

Il est quatre heures, la séance continue.

— La garde nationale de Narbonne vient de nommer pour son commandant M. Barbès, le chef de l'insurrection du 12 mai, qui est en ce moment détenu au Mont-Saint-Michel. Aussitôt qu'il a eu connaissance de ce fait, M. le ministre de l'intérieur a fait prononcer la dissolution de la garde nationale de Narbonne.

— La nouvelle officielle de la soumission du pacha d'Egypte est arrivée mardi à Paris. Les ministres l'ont annoncée à la chambre à tous les députés, qui les ont questionnés à ce sujet.

— La commission de l'adresse s'est réunie mardi matin; elle a examiné divers amendements qui ont été présentés, et elle a décidé en principe que d'importantes modifications seraient faites au projet.

### A l'Orange du Portugal. MIELLE-SALOMON,

Rue du Commerce, à Nevers.

Comestibles, fruits secs et salaisons, thon mariné, truffes du Périgord, anchois et sardines à l'huile. Dépôt des fromages de Roquefort, Sassenage et autres; épicerie et parfumerie. Dépôt de Chocolat Mesnier.

### A VENDRE

UN TRES-BEAU POEL EN FONTE d'posé de manière à servir de Poë-cuisine. S'adresser au Bureau du Journal.

### A VENDRE

DE SUITE

pour cause de décès,

Une bonne pharmacie, située à la Charité-sur-Loire (Nièvre) place de la Croix des pêcheurs, appartenant autrefois à M. Lallemand.

On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser pour traiter, à Mme. Breu propriétaire à la Charité et à M<sup>e</sup> Soudar, notaire en la même ville.

Etude de M<sup>e</sup> BONABEAU, avoué à Nevers.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Extrait prescrit par l'article 2194 du code civil et par l'avis du conseil d'Etat du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

De deux exploits, le premier, du ministère de Nivet, huissier à Nevers, en date du vingt-un novembre mil huit cent quarante, et le second, du ministère de Mathieu, huissier à Dornes, en date du vingt-sept du même mois, dûment enregistrés, le premier à Nevers le vingt-trois, et le second à Decize le vingt-huit dudit mois de novembre.

Il appert: qu'à la requête de madame Antoinette Françoise Jacqueline Suz nne de Corcelles, veuve de monsieur Paul Joachim Etasse, amateur au Havre, ladite dame propriétaire domiciliée à Paris, rue d'Arjon Saint-Honoré, numéro vingt-quatre, lequel fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Alphonse Bonabeau avoué demeurant à Nevers, notification a été faite,

1<sup>o</sup> à monsieur le procureur du roi près le tribunal civil de première instance, séant à Nevers, en son parquet audit Nevers, parlant à sa personne, qui a visé l'original.

2<sup>o</sup> Au sieur Vincent Bourru, propriétaire et marchand, demeurant à Lucenay-les-Aix, au nom et con me subrogé tuteur de Geneviève, Vincent, Anne et Alexandre-Vincent Arbault, tous les quatre enfants mineurs issus du mariage de dame Geneviève Puzenat, veuve de Benoist Arbault et de ce dernier, en son domicile parlant à sa personne.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Nevers, le trente-un octobre mil huit cent quarante, enregistré et expédié, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée certifiée par ledit M<sup>e</sup> Bonabeau et enregistrée ledit jour trente-un octobre, d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Cimetière notaire à Lucenay-les-Aix, le onze octobre mil huit cent quarante, enregistré à Decize, le treize du même mois, contenant vente au profit de ladite requérante par 1<sup>o</sup> dame Suzanne Arbault veuve de Gilbert Maréchal, propriétaire demeurant à Desize, faubourg Saint Privé; 2<sup>o</sup> dame Geneviève Puzenat veuve du sieur Benoist Arbault, stipulant et se portant fort pour Geneviève Vincent, Anne et Alexandre Vincent Arbault,

ses quatre enfants mineurs par lesquels elle s'est engagée de faire ratifier ladite vente à mesure qu'ils arriveront à leur majorité, 3<sup>o</sup> et par le sieur Louis Arbault, majeur, ouvrier menuisier, demeurant ainsi que ladite veuve Arbault au bourg et commune de Lucenay-les-Aix, d'une petite propriété, située commune de Lucenay-les-Aix, consistant en bâtiments couverts en tuiles et en paille, jardin, chenivière, prés, bois, taillis, terres labourables et autres circonstances et dépendances; le tout compris sous les numéros cent quatre vingt huit, cent quatre vingt neuf, cent quatre vingt onze, de ux cent quatre vingt huit, section A. m<sup>l</sup> deux cent vingt trois, mil deux cent quatre vingt sept, mil deux cent quatre vingt onze, mil deux cent quatre vingt quatorze, mil deux cent quatre vingt quinze, mil deux cent quatre vingt quinze bis, mil deux cent soixante dix et mil deux cent cinquante cinq, section D. de la matrice cadastrale de la commune de Lucenay les Aix, tels que lesdits immeubles s'étendent, poursuivent et comportent, sans en rien excepter, retrinir ni réserver, ladite vente faite moyennant outre les charges la somme de cinq mille francs de prix principal, qui sera répartie entre les vendeurs, dans la proportion établie au contrat; ledit acte constatant en outre que le dépôt était fait en conformité de l'article deux mille cent quatre vingt quatorze du code civil, à l'effet de purger les hypothèques légales, qui peuvent exister sur lesdits immeubles, indépendamment de l'inscription hypothécaire, et qu'un extrait de la copie collationnée, déposée et contenant toutes les énonciations prescrites par l'article précité a été affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y demeurer le délai de deux mois prescrit par la loi.

Avec déclaration à monsieur le procureur du roi et aux susnommés que les précédents propriétaires des immeubles vendus, sont outre les vendeurs, 1<sup>o</sup> Marie Arbault, décédée, propriétaire à Lucenay les Aix, le treize mai mil huit cent quarante; 2<sup>o</sup> le sieur Alexandre-Arbault, père de la précédente, et de Suzanne Arbault, veuve Maréchal, décédée depuis trente cinq ans; les immeubles vendus étaient autrefois indivis avec monsieur Guillaume Dubois, et dame Marguerite Françoise Geneviève Charles, son épouse et propriétaire à Lucenay les Aix; mais le partage a eu lieu devant M<sup>e</sup> Cimetière,

notaire le six mars mil huit cent vingt deux: et que toutes les personnes au profit desquelles il pourrait exister sur les immeubles vendus, des hypothèques légales grevées lesdits biens indépendamment de l'inscription; n'étant pas connues de la requérante, elle fera publier la présente notification dans les formes voulues par l'article six cent quatre vingt trois du code de procédure civile, et par l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant, et que le délai de deux mois fixé par l'article deux mille cent quatre vingt quatorze du code civil, pour inscrire lesdites hypothèques légales ne courra qu'à partir de ladite publication.

Avec sommation à monsieur le procureur du roi, et aux susnommés dedans ledit délai de deux mois, requérir, si bon leur semble, au bureau des hypothèques de Nevers, pour toute personne y ayant droit inscription de l'hypothèque légale existant à son profit sur les immeubles vendus; leur déclarant que faute de ce faire dans ledit délai et icelui passé, lesdits immeubles seront bien et valablement affranchis de toutes hypothèques de ce genre.

Pour extrait: Signé Alph. BONABEAU, avoué.

### PIANOS ET MUSIQUE.

MM. SYSTEMANS et COPPIN, fabricants de pianos à Paris, ont l'honneur de prévenir les amateurs qu'ils viennent d'arriver à Nevers, avec un assortiment complet de pianos, de toutes sortes d'instruments en cuivre et en bois, violons anciens et nouveaux, et musique des meilleurs compositeurs anciens et modernes. Ils échangeront les vieux pianos contre des neufs, et se chargent de toutes espèces de réparations.

Ils ont débarré rue des Artilleurs, près le porte de Paris, n<sup>o</sup> 8. Ils ne resteront à Nevers, que jusqu'au 15 de ce mois.

### AVIS.

Les amateurs du bon chocolat pur et sans mélange, peuvent s'adresser en toute confiance à Monsieur Demont confiseur, place Guy-Cochin. Il garantit la qualité de ses chocolats, égale aux meilleurs connus jusqu'à ce jour.

Chocolat fin ordinaire. . . . . 2 50  
Dito fin. . . . . 3 50  
Dito, superfin. . . . . 3 50  
Bel assortiment de bonbons frais et au chocolat, première qualité.

### AVIS.

Le Public est prévenu que le dimanche, six décembre mil huit cent quarante, il sera, commune de La Machine, procédé, à la vente, par adjudication, du mobilier délaissé par le feu Jean Pagneux, vivant journalier au dit lieu; consistant en meubles meublants, ustensiles de ménage, linge et vêtements. Requête des héritiers bénéficiaires du défunt.

### HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix. . . . .	55 00	56 00
premières marques. . . . .	53 00	54 00
deuxièmes idem. . . . .	51 00	52 00
troisièmes idem. . . . .	49 00	50 00
Marques inférieures. . . . .	47 00	48 00
2 <sup>e</sup> qual. de tous pays. . . . .	36 00	42 00
3 <sup>e</sup> id. . . . .	28 00	34 00
id. . . . .	22 00	25 00

### Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Amiens, Arras, Dijon, Douai, La Capelle, Montagne, Metz, Tonnerre.  
BAISSE. — Brissac, Beaugency, Chartres, Crépy, Châteaudun, Combray, Etampes, Melun, Nogent-le-Rotrou, Péronne, Provins, Rambouillet, Rosoy, Valençay.

### Marché de Sceaux du 5 novembre 1840.

	amené	Vendus.		Prix par 12 k.		Moyen
		Paris.	Envir.	sur pied.	sur pied.	
Bœufs...	682	495	224	60	54	49
Vaches.	315	218	35	57	47	38
Veaux.	374	119	251	80	70	66
Mouton.	10,816	5504	3687	63	54	44

La sorte des bœufs était très-mauvaise, les meilleurs en très-petit nombre se trouvaient parmi les Nivernais, les Normands et les Manceaux.

### BOURSE du 1<sup>er</sup> Décembre.

La rente a été en peu leud: avant l'ouverture et au commencement de la bourse, on a fait à Tortoni 79 5/8 à 55. — Au parquet, la rente a ouvert en liquidation à 79-60, mais, quoi qu'il ait été fait des affaires très-considérables, il n'y a pas eu de variations. Le cours le plus élevé a été 79 70, et le plus bas 79-40; le report s'est tenu entre 10 e 15 e.

Le 3, a fermé au parquet à 79-75, et dans la coulisse à 79 70.			
5 0/0	111-20	Et. rom.	100-—
4 1/2 0/0	103-25	Espagne act.	23-7 1/2
4 0/0	99-25	5 0/0 belge.	98-7 1/2
Oblig de P. 1280-—	—	3 0/0 belge.	69-70
Banque.	3300-—	Banque bel.	927-50
Naples.	103-50	Coup. Lafitte	1060-51 1/2

### MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1<sup>re</sup> q. 3-30, 2<sup>e</sup> q. 3-15, 3<sup>e</sup> q. 3-00  
Mouture, id. 2-20, id. 2-10, id. 2-00  
Orge, id. 0-— id. 0-00, id. 0-00

### MARCHÉ DE NEVERS du 28 NOVEMBRE 1840.

Froment. . . . . 3 f. 35 Paille gl. 10 ki. » 4  
Métail. . . . . » 90 Paille b. » k. » 3  
Seigle, 1<sup>re</sup> q. » 2 75 Bois, d. stère. 17 »  
Mouture. . . . . 2 90  
Orge, 1<sup>re</sup> q. » 2 50 Pain blanc. 1 95  
A. ome. . . . . 1 30 Pain jaunt. 1 65  
Foin, 500 kil. 50 00 3<sup>e</sup>me espee. 1 20

Il a été vendu 15 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 10 voitures de paille bourru.

### FOIRES DE LA NIÈVRE. — Décembre

4 Lanoë. Lormes. 18 Childdes.  
5 Luz (2 jours). 19 Champalement.  
7 Prémery, La Charité, 21 Champlemy, Gervon-  
Rouy. Menou, St-Saulge  
9 Entraine, Marigny-l'É. 24 Varzy.  
10 Asnan. 26 Donzy.  
12 Montsauche. 29 Anlezy, Larochemillat  
14 Corbigny.

Le Directeur-Gérant, LACOUR.

Nevers, imprimerie de J. PINET.